



Décision modificative n° 1



Décision modificative n° 1

Cette décision modificative a trois objectifs :

- Prendre en compte les différentes diminutions de recettes et de dépenses.
- Prendre en compte les nouvelles dépenses ou dépenses complémentaires.
- Ajuster les dépenses déjà budgétisées pour assurer l'équilibre budgétaire.



Décision modificative n° 1

LES MOUVEMENTS RÉELS

☞ La section de Fonctionnement

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Crédits nouveaux	30 923,00 €	Crédits nouveaux	33 720,00 €
Crédits complémentaires	271 105,00 €	Crédits complémentaires	23 523,00 €
Diminution de crédits hors dépenses imprévues	-10 985,00 €	Diminution de crédits	0,00 €
Dépenses réelles	291 043,00 €	Recettes réelles	57 243,00 €

Décision modificative n° 1



LES MOUVEMENTS RÉELS

☞ La section de Fonctionnement

● Crédits Nouveaux

- Gestionnaire Formation (prestations d'accompagnement pour le CIS MÂCON) :
7,4 K€
- Remise gracieuse suite au trop versé d'allocation vétéranse :
23,5 K€
- Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants :
33,7 K€

D
E
P
E
N
S
E
S

R
E
C
E
T
T
E
S

Décision modificative n° 1

LES MOUVEMENTS RÉELS

☞ La section de Fonctionnement

- Crédits Complémentaires

- Gestionnaire Formation (frais de différentes formations, et frais en découlant) :
175,5 K€
- Groupement Logistique (carburants et frais d'autoroute) :
30 K€ et 5 K€
- Gestionnaire Patrimoine (poudre CFD et TEOM) :
4,8 K€ et 2,1 K€
- Gestionnaire Transmissions (parabole et GIPSI) :
4 K€ et 3 K€
- Gestionnaire Informatique (formations logiciels) :
18,3 K€

D
E
P
E
N
S
E
S

R
E
C
E
T
T
E
S

Décision modificative n° 1

LES MOUVEMENTS RÉELS

☞ La section de Fonctionnement

● Crédits Complémentaires

- Gestionnaire Direction (frais de réceptions) :
2,7 K€
- Gestionnaire Personnel (frais de missions et de déménagement) :
6 K€ et 7 K€
- Groupement Nord (toxicité des fumées et sèche-mains) :
1,1 K€ et 1 K€
- Admissions en non-valeurs :
3,2 K€
- Provisions pour dépréciation des actifs circulants :
7,3 K€

D
E
P
E
N
S
E
S

R
E
C
E
T
T
E
S

Décision modificative n° 1



LES MOUVEMENTS RÉELS

La section de Fonctionnement

- Crédits Complémentaires

- Remise gracieuse suite au trop versé d'allocation vétérançe :
23,5 K€



D
E
P
E
N
S
E
S

R
E
C
E
T
T
E
S

Décision modificative n° 1

LES MOUVEMENTS RÉELS

La section de Fonctionnement

- Diminution de crédits

- Gestionnaire Formation (entretien bâtiments, documentation...) :
 - 8,1 K€
- Admission en créances éteintes :
 - 2,8 K€

D
E
P
E
N
S
E
S

R
E
C
E
T
T
E
S



Décision modificative n° 1

LES MOUVEMENTS RÉELS

👉 La section d'Investissement

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Crédits nouveaux	0,00 €	Crédits nouveaux	0,00 €
Crédits complémentaires hors dépenses imprévues	21 600,00 €	Crédits complémentaires	0,00 €
Diminution de crédits	-79 050,00 €	Diminution de crédits	0,00 €
			0,00 €
Dépenses réelles	-57 450,00 €	Recettes réelles	0,00 €

Décision modificative n° 1

LES MOUVEMENTS RÉELS

La section d'Investissement

- Crédits complémentaires

- Gestionnaire PMI (rachat matériel suite intervention et armoires séchantes CFD) :
14,5 K€
- Gestionnaire Logistique (matériel hors d'usage) :
3 K€
- Gestionnaire Patrimoine (remplacement barrière CIS CHALON-SUR-SAÔNE) :
4,1 K€

D
E
P
E
N
S
E
S

R
E
C
E
T
T
E
S

Décision modificative n° 1



LES MOUVEMENTS RÉELS :

La section d'Investissement

- Diminution de crédits

- Gestionnaire Informatique (non réalisation du projet de dématérialisation) :
- 77,5 K€
- Gestionnaire Patrimoine (ajustements petit matériel et matériel technique) :
- 1,5 K€

D
E
P
E
N
S
E
S

R
E
C
E
T
T
E
S

Décision modificative n° 1



LES MOUVEMENTS D'ORDRE ÉQUILIBRÉS

👉 Entre sections

D
E
P
E
N
S
E
S

Fonctionnement

- Régularisation d'un amortissement :
2,8 K€

Investissement

- Régularisation d'un amortissement
2,8 K€

R
E
C
E
T
T
E
S



Décision modificative n° 1



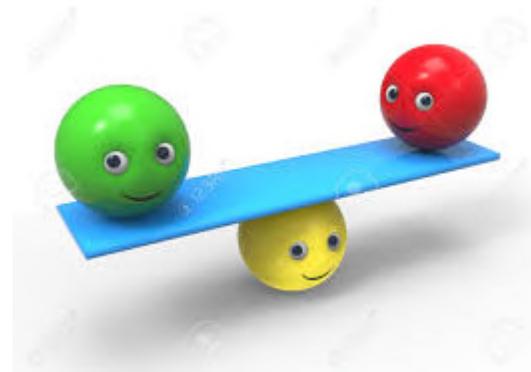
L'ÉQUILIBRE DES SECTIONS

👉 La section de Fonctionnement

- Dépenses imprévues :
 - 236,6 K€

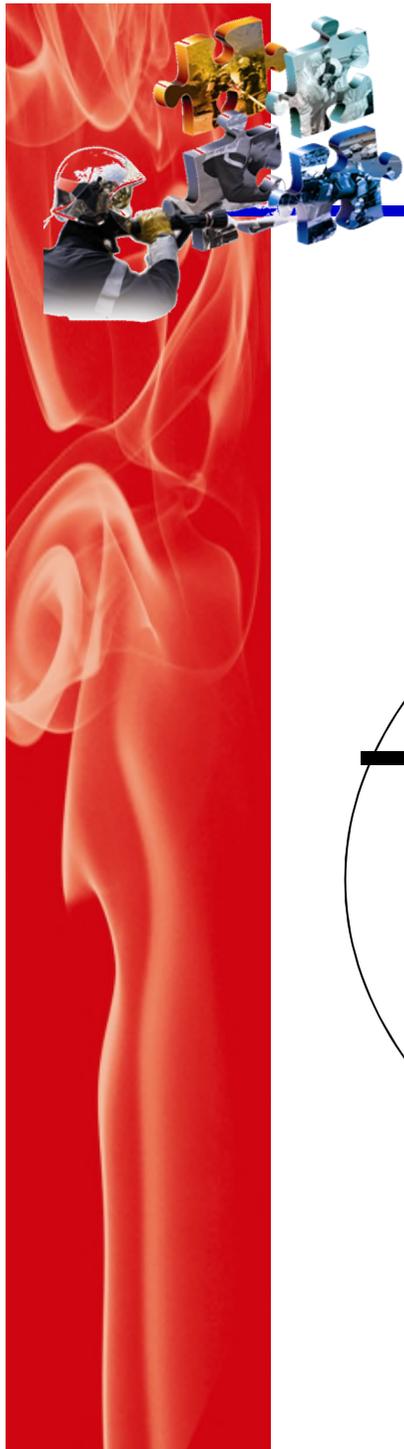
👉 La section d'Investissement

- Dépenses imprévues :
 - + 60,2 K€



D
E
P
E
N
S
E
S

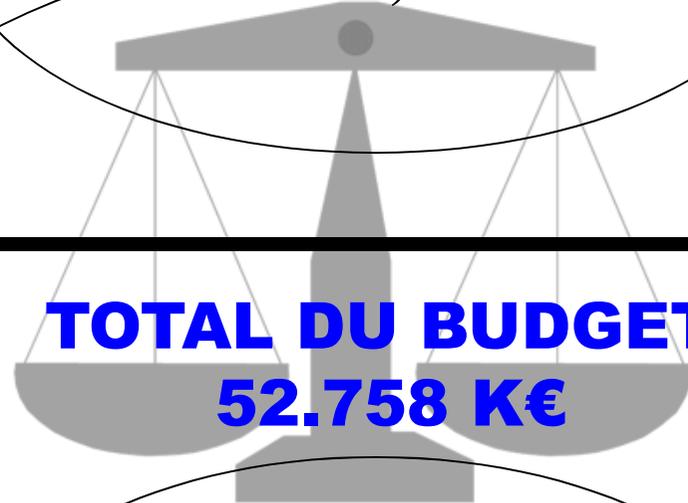
R
E
C
E
T
T
E
S



Décision modificative n° 1 les grandes masses

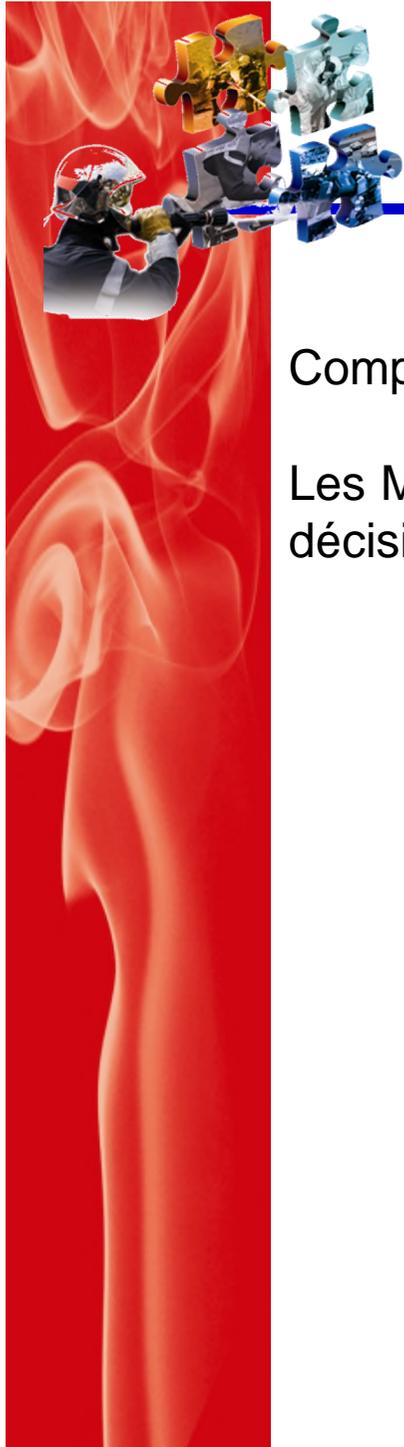
INVESTISSEMENT

Nouveau volume de la section
11.272,8 K€



TOTAL DU BUDGET
52.758 K€

Nouveau volume de la section
41.485,2 K€
FONCTIONNEMENT



Décision modificative n° 1

Compte tenu des éléments cités ci-dessus,

Les Membres du Conseil d'Administration sont invités à se prononcer sur la décision modificative n° 1 de l'exercice 2019.